



## Conditions générales de ventes

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent le centre de formation Denis LE GACQUE, désigné ci-après sous le terme : « l'organisme de formation ». Elles concernent les formations qui s'adressent aux entreprises et particuliers.

### Inscriptions

Les inscriptions sont formalisées par le retour des bulletins d'inscription complétés et signés, ou du devis accepté, et doivent parvenir à l'organisme de formation si possible un mois avant le début de la formation, accompagnés pour les stagiaires individuels du versement des frais d'inscriptions, sauf dispositions contractuelles contraires. Un accusé de réception est adressé dès réception du bulletin d'inscription.

7 jours au plus tard avant le démarrage de la formation, sont adressées:

- Une convention de formation professionnelle en deux exemplaires dont un est à nous retourner dûment rempli.
- Une convocation avec plan d'accès et horaires.

### Annulation d'inscription ou non participation à la formation

En cas d'annulation ou de non participation à la formation, sauf dénonciation plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage effectif de la formation, la facturation aura lieu automatiquement. Néanmoins, l'inscription pourra être reportée sur une autre session, ou remboursée sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

### Abandon en cours de formation

En cas d'exécution partielle d'une convention de formation par le client, les sommes effectivement engagées et dépensées par l'organisme de formation restent à la charge du client.

### Annulation et report de stage

La recherche du meilleur équilibre pédagogique des sessions peut nous amener à modifier les dates de formation. Toutefois, dès réception de la convocation, le client a la garantie du maintien de la formation, sauf si le nombre de participants n'est pas atteint et en cas de force majeure.

### Présence des participants

Chaque participant doit émerger une feuille de présence, pour chaque demi-journée de formation. A l'issue de la formation, il reçoit une attestation de formation en deux exemplaires, dont un est à retourner signé à l'organisme de formation.

### Frais de formation et règlement

Formation Entreprise : le prix de la formation est payable en totalité dès réception de la facture. En cas de paiement effectué par un organisme payeur (OPCA...), il appartient à l'entreprise de s'assurer avant l'inscription de la prise en charge par l'organisme qu'il a désigné. En cas de non prise en charge, la formation sera facturée à l'entreprise.

Les heures de formation non suivies ne sont pas prises en charge par l'OPCA et seront alors facturées directement à l'entreprise. Toute formation commencée est due intégralement.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations. Tout retard, conformément aux dispositions légales en vigueur, fait l'objet de pénalités déterminées par l'application du taux d'intérêt légal fixé par décret pour l'année en cours au jour de l'échéance.

### Litiges

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est le Tribunal d'Instance. Tout litige mettant en cause une personne ayant la qualité de commerçant ou une personne morale et l'organisme de formation sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Vannes (56000).